

• L'aide à la création d'entreprise innovante vise à aider le créateur à préciser son plan d'entreprise et à valider la faisabilité de son projet d'innovation.

**Participation possible au financement du projet: subvention plafonnée à 30 000 euros.**

• L'aide à l'innovation « Passerelle » permet de favoriser le partenariat grand compte/entreprise pour aider cette dernière à mener un développement innovant dont les résultats intéressent le grand compte.

L'aide de BPI France est versée prioritairement sous forme d'avance remboursable en cas de

**succès ou de subvention (< 50 000 euros).**

Le contrat d'aide matérialisant la décision de soutien au projet est tripartite : BPI France, l'entreprise et le grand compte.

Les demandes d'aide font l'objet d'une instruction et d'expertise(s), et les décisions peuvent être subordonnées à la réalisation de conditions préalables à la mise en place du contrat.

• Pour une information complète sur l'ensemble des dispositifs [www.BPIFrance.fr](http://www.BPIFrance.fr)



Newsletter n° 27

## Un réseau pour la recherche de partenaires européens...

Méditerranée Technologies qui collabore notamment avec Riviera Yachting NETWORK dans l'organisation de la convention SYRREN -pour en être le relais au sein de Europe Enterprise Network qu'il représente en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - dispose d'un correspondant à Bruxelles. Ce dernier effectue, dans le cadre de l'action PMEurope, une veille régulière concernant les acteurs économiques européens à la recherche de partenaires techniques pour le développement de projets. Riviera Yachting NETWORK diffuse systématiquement, en fonction de la pertinence de la demande, auprès de ses adhérents ou d'organisations ciblées dans l'environnement du yachting, les fiches des profils recherchés. A l'issue, les destinataires qui le souhaitent peuvent renseigner une fiche «manifestation d'intérêt ».

Sur proposition de Riviera Yachting NETWORK, c'est ce qu'a récemment fait l'autorité portuaire Ports Toulon Provence qui gère 18 ports comptant quelque 6000 anneaux répartis entre l'île des Embiez et les Iles d'Or et comprenant la Rade de Toulon.

Une entreprise estonienne a en effet mis au point un système permettant de détecter toute trace d'huile en temps réel et qui de fait peut intéresser au premier chef les ports et les zones préservées. Pour autant l'entreprise estonienne n'avait pas trouvé le partenaire lui permettant d'éprouver ce système. PortsToulon Provence s'est donc positionné pour proposer différents sites d'essai de ce système permettant une surveillance environnementale constante du niveau de pollution et le cas échéant une réaction immédiate de prévention voire de lutte. Riviera Yachting NETWORK a joué son rôle de mise en relation pour servir le développement d'une innovation et cela devrait donc porter ses fruits.

## Accédez à l'innovation...

Les économistes en sont convaincus : l'innovation est vecteur de croissance !

Certes, mais au niveau micro-économique, l'innovation doit être perçue à mon sens, par nous chefs d'entreprises, comme étant le fait d'élaborer à travers une idée nouvelle, un produit, un service ou un procédé constituant un avantage concurrentiel.

L'innovation doit être avant tout une réponse aux attentes du marché et c'est sous cet angle qu'il faut l'envisager.

Notre action collective « innov'4 yachts » avait eu il y a quelques années cette vocation : faire émerger à travers le spectre du développement durable des attentes d'utilisateurs de yachts et ouvrir ainsi à des entreprises ciblées un champ de réflexion pour l'innovation leur permettant de tenter de donner corps au rêve du « consommateur » ou plutôt de l'utilisateur.

Dans le secteur du yachting en région PACA et plus précisément du refit, de la réparation de yachts et des services qui leurs sont dédiés, les innovations ne sont pas légion. Les raisons invoquées sont simples : les entreprises de petite taille n'ont souvent ni les moyens ni forcément l'envie de s'y intéresser ; elles ne connaissent pas forcément les dispositifs d'aide, elles sont plutôt « suiveuses » d'innovations apportées en amont par les constructeurs de yachts. Enfin, lorsqu'elles innoveront, ces entreprises sont plus dans l'innovation d'usage que dans l'innovation technologique.

Or, en observant un marché, ses tendances, les entreprises sont les mieux à même d'imaginer des réponses à ses attentes, d'anticiper voire d'initier des évolutions; on est alors déjà dans les prémices d'une démarche d'innovation. Il faut ensuite trouver les bons partenaires et conjuguer au mieux les compétences utiles à faire émerger l'idée.

L'acceptation même d'innovation a changé et qu'il s'agisse d'innovation technologique ou d'usage les pouvoirs publics y apportent leur concours financier. Les conditions en sont souvent trop méconnues et cette newsletter vise à permettre à chacun de mieux appréhender les dispositifs existants.

Il faut aujourd'hui démystifier l'innovation et ne pas penser qu'elle est inaccessible au plus grand nombre.

Riviera Yachting NETWORK devrait très bientôt être sollicité pour la labellisation de deux projets innovants. Je demanderais donc prochainement au conseil d'administration de notre cluster de constituer la commission de labellisation nécessaire à engager toute demande de financement.

Riviera Yachting NETWORK doit catalyser les esprits innovants, leur permettre de trouver des partenaires potentiels, d'aller chercher la labellisation auprès de certains pôles le cas échéant, de trouver auprès d'eux des compétences particulières utiles au projet et orienter les entreprises en quête d'innovation soit vers des entreprises de la filière yachting soit pour ces dernières vers des entreprises extérieures.

L'innovation peut ainsi être un levier de croissance accessible et bénéfique pour tous !

SYRREN | SuperYacht Repair & REfit Networking

Marseille - France  
November 28<sup>th</sup> 2013  
Fort Ganteaume (Vieux Port)



**Marseille et sa Région, premier pôle de refit et de réparation de yachts au monde, accueillent SYRREN 2013, troisième édition de l'unique Convention d'Affaires dédiée au secteur du refit et de la réparation/maintenance de Yacht en Europe et en Méditerranée.**

Initiée par Riviera Yachting NETWORK et organisée avec le Pôle Mer Méditerranée et Enterprise Europe Network, elle s'adresse à tous les professionnels français et étrangers de cette filière : chantiers navals de réparation et de construction, sous-traitants, fournisseurs de solutions innovantes, associations de professionnels...

**Le 28 novembre 2013, rencontrez sur une seule journée lors de rendez-vous individuels de 30 minutes les contacts que vous aurez présélectionnés.**

Programmez votre agenda sur : [www.syrren.com](http://www.syrren.com)



## Soutien de la Région aux projets de PRIDES

Dans le cadre de sa **politique régionale d'innovation**, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place un dispositif d'aides aux projets collaboratifs de R&D qui se formalise notamment par des «**Appels à Projets Recherche Finalisée**» (APRF)\*.

Cette aide vise à rapprocher les producteurs de connaissance (laboratoires publics, centres de recherches, etc...) et le monde économique et à promouvoir des projets innovants susceptibles de créer des synergies et des emplois. Telles sont les motivations de la délibération des élus régionaux qui le 28 juin dernier ont adopté un cadre d'intervention temporaire (sans adossement ni au Feder ni à BPI France), **en attendant la mise en œuvre d'un cadre d'intervention stabilisé fin 2014**. Celui-ci s'appuiera alors sur les orientations issues des différents schémas régionaux en cours d'élaboration.

**Les projets innovants doivent nécessairement concerner un des 5 Domaines d'Activités Stratégiques (D.A.S)** de la Région et en l'occurrence concernant le yachting, « la transition énergétique » et surtout « la mobilité intelligente et durable ».

Dans le processus d'instruction de demande de subvention **le dossier innovant est d'abord soumis au PRIDES par le porteur aux fins de labellisation**. Ce n'est qu'après analyse de la pertinence du projet que le cluster formalisera

le cas échéant son courrier de labellisation. Une présentation émanant d'une part du PRIDES et d'autre part du porteur est alors transmise à la Région notamment accompagnée d'un projet d'accord de consortium. **La recevabilité du dossier passe en effet par l'association d'un producteur de connaissances au moins et de deux entreprises** qui doivent être en priorité des organisations régionales bien que certaines exceptions subsistent.

**Le projet sélectionné par un comité d'experts réunis autour de représentants de la Région PACA -au vu de critères d'appréciation précis- ne devra pas excéder 1,5M€ pour une durée de 36 mois. Les dépenses éligibles le seront à compter de la sélection du projet par le comité.**

Notons que **la subvention est plafonnée à 80%** de l'assiette des dépenses éligibles engagées **par les producteurs de connaissances** lorsqu'elle l'est à **45% pour celles des entreprises**.

Dans sa mise en route et une fois sélectionné, le schéma du projet est le suivant: contractualisation des partenaires du projet avec la Région, signature de l'accord de consortium entre les différents partenaires, réalisation du projet par les membres du consortium (réunions annuelles d'avancement à minima), valorisation du projet grâce à des actions de communication, enfin la réunion de clôture est obligatoire notamment pour le paiement du solde de l'aide.

\* Le cadre d'intervention APRF est disponible dans son intégralité, sur demande à [contact@rynetwork.com](mailto:contact@rynetwork.com)

## La BPI en soutien à l'innovation

**Oséo est devenue BPI France le 12 juillet 2013 . Cet établissement a une mission d'intérêt général et interfère dans les étapes clés du développement des entreprises.** Il a développé plusieurs champs d'intervention parmi lesquels le financement de l'innovation sous forme de subventions et d'avances remboursables, et apporte notamment une aide à l'innovation par des moyens très diversifiés.

Si la présentation faite ici ne traite que des aides directes à l'innovation et non pas les financements bancaires ou les services proposés par BPI France elle n'est en outre pas exhaustive concernant les dispositifs ouverts et s'applique à en énumérer les principaux\*.

**Deux Appels à Projets de soutien aux projets R&D collaboratifs sont lancés conjointement chaque année** par l'Etat et les Régions (celui qui est en cours sera clos le 29 novembre prochain). Ils permettent de recueillir les projets de Recherche et Développement labellisés par les Pôle de Compétitivité.

**Les projets nécessitant plus de 750K€ d'aides ont vocation à être présentés à l'appel à « projets structurants des pôles de compétitivité (PSPC) »** (la date de clôture de dépôt des dossiers étant fixée au 14 mars 2014).

**Les aides FUI peuvent atteindre 45% des dépenses éligibles pour les PME implantées dans les zones de R&D d'un pôle** ayant labellisé et 30% pour les entreprises intermédiaires comme pour celles se situant à l'extérieur de la zone.

**Hors de ces aides mobilisables en réponse à des appels à projets, de nombreux dispositifs sont gérés par BPI France.**

• **L'aide pour la faisabilité de l'innovation** permet par exemple d'inciter l'entreprise à innover en l'aidant dans la préparation de ses projets de R&D. Au travers d'une étude de faisabilité et l'intégration de compétences, permettant de valider les différentes composantes du projet d'innovation : ingénierie commerciale et marketing, technique, juridique et propriété intellectuelle, financière et managériale.

**L'aide prend ici la forme d'une participation au financement de l'étude sous forme de subvention ou sous forme d'avance à taux zéro remboursable en cas de succès.**

• **L'aide aux projets d'innovation stratégique industrielle (ISI)**

ISI concerne des projets collaboratifs d'innovation

stratégiques industriels rassemblant au moins trois structures dont 2 entreprises, incluant la société qui en a l'initiative comme chef de file du projet. Ces projets structurants permettent de réunir toutes les compétences utiles d'entreprises et laboratoires autour de travaux de R&D pour mettre sur le marché des produits, procédés ou services, à forte valeur ajoutée, générateurs de croissance. Le montant d'une aide ISI accordée par projet est compris entre 3 millions d'euros et 10 millions d'euros.

**L'aide est versée en subvention, pour les activités qui relèvent de la recherche industrielle ou en avance remboursable, pour les activités qui relèvent du développement expérimental.**

• **L'aide pour le développement de l'innovation** est mise en place en vue de la réalisation et du développement d'une innovation, avant son lancement industriel et commercial.

L'aide consiste en **une avance remboursable en cas de succès ou un prêt à taux zéro.**

Cette intervention est modulée par BPI France en fonction des caractéristiques et de l'état d'avancement du projet, entre 25 à 65 % des dépenses retenues.

• **L'aide pour le développement de l'innovation en collaboration internationale (ADICI)** permet d'aider financièrement une entreprise française à mener le développement d'une innovation – avant son lancement industriel et commercial – en collaboration avec un partenaire étranger :

Participation d'au moins deux entreprises (une entreprise française et une entreprise établie hors de France), quel que soit le pays et quelle que soit la taille de l'entreprise étrangère ;

**Aide sous forme d'avance remboursable et le versement est conditionné par la présentation d'un accord de partenariat** signé entre l'entreprise française et la ou les entreprises établies hors de France.

## Les Brèves

□ Riviera Yachting NETWORK labellisé PRIDES en 2007 a déposé une réponse au nouvel appel à projets PRIDES 2014/2018 lancé par la Région. Laurent FALAIZE, Président du cluster défendra ce dossier fin novembre devant une commission d'experts qui statuera sur la re-labellisation de R.Y. NETWORK comme pôle régional grande plaisance...décision à suivre courant décembre.

□ Riviera Yachting NETWORK était

cette année encore présent sur Monaco Yacht Show en tant qu'exposant. Nombreux sont les adhérents, leurs clients, les partenaires et les prospects à avoir fréquenté ce stand et à avoir mesuré l'importance d'un tel salon pour l'ensemble de la filière.

□ Après avoir informé plusieurs parlementaires de la problématique qu'engendrait l'application de la TVA sur le charter -notamment au regard de ce qui se pratique dans d'autres pays

membres de la communauté européenne- Riviera Yachting NETWORK et SuperyachtFrance ont conjointement saisi le cabinet du Président de la Région PACA afin qu'il intercède auprès du Ministre du Budget et de responsables européens à Bruxelles pour que soit abordée l'impérieuse nécessité d'harmoniser au niveau européen la réglementation fiscale concernant les yachts...Message reçu! ! Des réunions avec les services concernés ont été évoquées. R.Y.

NETWORK et SuperyachtFrance ne « lâcherons pas l'affaire »...

□ Ce sont plus de 120 personnes qui lors des Voiles de Saint Tropez avaient répondu à l'appel du large pour suivre les régates, embarquées sur un bateau aimablement mis à disposition par la TLV et la famille ARNAL. Moment de rencontre et de convivialité très apprécié.

□ A l'occasion de l'escale de la Tall

Ship Regatta à Toulon, fin septembre, des entreprises membres du cluster avaient souhaité marquer leur dynamisme et celui des entreprises liées à la filière yachting dans l'aire toulonnaise en organisant un déjeuner à bord du Kruzenshtern, deuxième plus grand voilier du monde. Merci aux entreprises mobilisées qui ont invité près de 250 personnes sur les ponts du bateau privatisés pour l'occasion. Le lendemain, la famille ARNAL avait une fois encore affrété un bateau pour

accompagner les plus fêrus jusqu'à la ligne de départ de ces grands voiliers.

□ A l'initiative de Riviera Yachting NETWORK les OPCA Agefos, Opalia, Fafiec et Opcaim -qui sont les organismes collecteurs de la plupart des entreprises membres de R.Y. NETWORK sont invités à se rencontrer le 3 décembre prochain sur le site de La Ciotat. Ce format inter OPCA n'existe pas et la SEMIDEP est heureuse de pouvoir l'accueillir.